



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
CHAMOISERIE - CONSULTATION POUR
MAITRISE D'OEUVRE - APPROBATION DU
PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE DES
TRAVAUX - ELECTION DES MEMBRES DU
JURY

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
28 septembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

PATRIMOINE ET MOYENS

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL CHAMOISERIE -
CONSULTATION POUR MAITRISE D'OEUVRE - APPROBATION DU
PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE DES TRAVAUX - ELECTION
DES MEMBRES DU JURY**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Centre technique Municipal (CTM) rue de la Chamoiserie accueille actuellement plusieurs activités, tel que :

- les métiers du bâtiment et ceux du garage,
- les agents chargés de la propreté urbaine,
- les agents chargés de l'organisation événementielle,
- le service de livraison des repas à domicile du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Niort,
- le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC)

Ces différentes activités se sont installées progressivement dans des bâtiments existants (anciens abattoirs) sans qu'il y ait eu de restructuration globale du site.

Par ailleurs, les conditions d'hygiène et de sécurité des agents ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur sur de nombreux points.

Néanmoins, ce lieu présente de nombreux avantages liés à son positionnement en centre ville qui permet un rayonnement sur tous les équipements municipaux que les agents doivent entretenir. Aussi, une réhabilitation de cet équipement a été retenue.

Les objectifs de l'opération sont de créer un CTM correspondant aux exigences actuelles et uniquement dédié aux activités du bâtiment. Le garage et le service Propreté Urbaine sont accueillis dans d'autres sites. Il devra remplir les conditions d'accueil, de travail et de sécurité des agents avec des caractéristiques réglementaires en vigueur.

Les grandes lignes du projet sont :

- la démolition de bâtiments en vue de libérer des espaces pour les besoins du CTM,
- la création d'une façade visuelle appropriée à un Centre Technique Municipal,
- la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour alimenter l'ensemble des bâtiments du CTM. Ce mode de chauffage a pour but de diminuer les gaz à effets de serre,
- la construction de bâtiments permettant l'installation des ateliers « Serrurerie-Menuiserie » ainsi que l'atelier « Signalétique », afin de répondre aux normes de sécurité en vigueur,
- la réhabilitation des autres bâtiments afin d'améliorer leurs caractéristiques thermiques, fonctionnelles et esthétiques.

Il convient dès à présent de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 74 du code des marchés publics sur la base du programme annexé.

Le programme organise la Maîtrise d'œuvre des travaux. Il sera demandé au Maître d'œuvre de travailler sur la phase diagnostic, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, OPC et AOR.

La mission comprend :

- l'étude et la réalisation des travaux liés à la construction de la chaufferie ainsi que le réseau de chaleur permettant de desservir les différents bâtiments
- l'étude et la réalisation de la restructuration des bâtiments existants, la démolition de ceux ne présentant pas d'intérêt pour le projet et la construction de locaux adaptés pour des ateliers.

Le montant total des travaux pour le site de la Chamoiserie est estimé à 2 100 000 € HT, soit 2 511 600 € TTC sur une programmation globale des Centres Techniques Municipaux de 4 000 000 d'euros TTC.

Par ailleurs, le Conseil municipal doit se prononcer sur la composition du jury conformément aux articles 24 et 74 du code des marchés publics. Les élus municipaux, membres du jury seront chargés d'examiner les candidatures et les offres.

Le jury sera composé de manière suivante :

- du président : Madame le Maire ou son représentant désigné par arrêté,
- des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

De plus, seront invités aux réunions du jury avec voix consultative :

- le Trésorier Principal Niort Sèvre,
- un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),
- trois personnes présentant les mêmes qualifications professionnelles que celles exigées pour les candidats recherchés. Ces personnes seront désignées par le président du jury.

Après délibération du jury, le Conseil municipal sera appelé à approuver et à attribuer le marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le programme de travaux de réhabilitation du CTM de la Chamoiserie,
- Approuver l'enveloppe financière affectée aux travaux,
- Procéder à l'élection des membres du jury (5 titulaires et 5 suppléants) par vote à bulletin secret. Le vote préférentiel n'est pas admis.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
Nombre de bulletins nuls : 3
Nombre de votés exprimés : 39

Elus titulaires	Elus suppléants
Denis THOMMEROT	Frank MICHEL
Aurélien MANSART	Annick DEFAYE
Pilar BAUDIN	Nicole GRAVAT
Virginie LEONARD	Alain PIVETEAU
Sylvette RIMBAUD	Rose-Marie NIETO

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé
Frank MICHEL